

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2023

Délibération 2023_12_49

Objet : Aides financières de la Région pour la communication du SAGE 2024

Le huit décembre deux mille vingt-trois, à neuf heures et trente minutes, à Nantes, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-trois novembre, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 11 (pour 18 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) ; M. Claude CAUDAL (1 voix) ; Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Olivier DEMARTY (1 voix) ; M. Pierrick GUEGAN, suppléant de Mme Christine CHEVALIER (2 voix) ; M. André LE BORGNE suppléant de M. Daniel GUILLÉ (1 voix).

Absents représentés : 9 (pour 18 voix)

Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; M. Jean-Luc SÉCHET (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Claude LEMASSON; M. Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER; Mme Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Pierrick GUEGAN; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Marc MÉNARD ; M. Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL; M. Jean CHARRIER (1 voix) donne pouvoir à M. Olivier DEMARTY.

Absent excusé :

M. Jacques ROBERT ; M. Jean-Pierre BRU

Assistaient également :

Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif) ; Mme Véronique MERLET (Assistante administrative-comptable).

Nombre de votants : 20 (dont 9 pouvoirs) pour un total de 36 voix.

Secrétaire de séance : Thierry COIGNET

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les actions de communication qui accompagnent la mise en œuvre du SAGE sont des opérations éligibles aux aides financières de la Région des Pays de la Loire.

Le règlement d'intervention de la Politique de reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques de la Région des Pays de la Loire de la Loire fixe un taux maximal de 30% pour les aides financières liées à la communication des SAGE.

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité :*

- **Décide** de solliciter les subventions pour les actions de communication concernant la mise en œuvre du SAGE pour l'année 2024.
- **Autorise** le Président à signer tous les actes et documents afférents aux demandes de subvention.

Fait à Nantes le 8 décembre 2023

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

